

# Réglementation européenne pour les portes

# Quelle est la réglementation en vigueur pour les portes?

Les portes sont des produits de construction relevant du règlement européenne sur

les produits de construction 305/2011.

Pour les portes motorisées, s'appliquent aussi les exigences essentielles figurant dans

- la directive européenne «Machines» 2006/42/CE,
- la directive européenne «Basse tension» 2014/35/UE
- et la directive européenne «CEM» 2014/30/UE.

Sont répertoriées ci-dessous les normes en vigueur:



EN 13241 Portes industrielles, commerciales et de garage -Norme de produit, caractéristiques de performance

## **Terminologie**

EN 12433-1 Terminologie - Types de fermetures

et portails

EN 12433-2 Terminologie - Constituants des

fermetures et portails

# Directive «CEM» 2014/30/UE

● EN 61000-6-2 CEM-Immunités pour les environnements industriels

EN 61000-6-3 CEM-Emission pour les environnements

> résidentiels, commerciaux et de l'industrie légère

# Directive «Basse tension» 2014/35/UE



# Liens utiles

- Directives et règlements européens: www.ec.europa.eu/growth/sectors\_en
- Normes européennes: www.snv.ch, www.electrosuisse.ch, www.sia.ch

Secteur technique Organisme de certification SCESp 0008 notifié au niveau européen sous le numéro 1246 case postale 4358, CH-6002 Lucerne Tél. +41 (0)41 419 61 31 Fax +41 (0)41 419 58 70 www.suva.ch/certification-f technik@suva.ch

Béférence: CF04-4 f - 09 21 www.suva.ch/ce04-4.f

Il faut respecter les exigences essentielles de sécurité et de protection de la santé contenues dans ces directives et règlements. Le fabricant doit pouvoir prouver la conformité de son produit au moyen de la documentation technique et l'attester auprès de l'acheteur au moyen de la déclaration de conformité.

Les normes européennes harmonisées constituent un outil pour satisfaire aux exigences citées. On peut citer par exemple la norme de produit EN 13241 «Portes industrielles, commerciales et de garage». Cette norme spécifie les exigences de sécurité relatives aux portes sans caractéristiques coupe-feu, ni pare-fumée.

#### Directive «Machines» 2006/42/CE

| • EN 12453                       | Sécurité d'utilisation des portes et portails motorisés - Exigences et méthodes d'essai |
|----------------------------------|---|
| ● EN 12978                       | Dispositifs de sécurité pour portes motori-   |
|                                  | sées - Prescriptions et méthodes d'essai  |
| <ul><li>EN 12604</li></ul>       | Aspects mécaniques – Exigences et   |
|                                  | méthodes d'essai  |
| <ul><li>EN 12635</li></ul>       | Installation et utilisation   |
| <ul><li>EN ISO 13849-1</li></ul> | Parties des systèmes de commande  |
|                                  | relatives à la sécurité   |
| <ul> <li>EN ISO 13850</li> </ul> | Equipement d'arrêt d'urgence  |
| <ul><li>EN 60204-1</li></ul>     | Equipement électrique des machines  |
| <ul><li>EN ISO 14118</li></ul>   | Prévention de la mise en marche   |
|                                  | intempestive  |

| Règlement sur les produits de construction 305/2011 |   |
|---|---|
| <ul><li>EN 12424</li></ul>                          | Résistance à la charge du vent                            |
| • EN 12444  | Résistance à la charge du vent: essais et calculs         |
| • EN 12425  | Résistance à la pénétration de l'eau –<br>Classification  |
| • EN 12489  | Résistance à la pénétration de l'eau –<br>Méthode d'essai |
| <ul><li>EN 12426</li></ul>                          | Perméabilité à l'air - Classification                     |
| <ul><li>EN 12427</li></ul>                          | Perméabilité à l'air - Méthode d'essai                    |
| <ul><li>EN 12428</li></ul>                          | Transmission thermique                                    |
| <ul><li>EN ISO 12567-1</li></ul>                    | Détermination de la transmission thermique                |
| • EN ISO 10140-2                                    | Mesurage de l'affaiblissement des bruits aériens          |
| <ul><li>EN ISO 717-1</li></ul>                      | Évaluation de l'isolement acoustique aux                  |

Les directives et règlements européennes citées ont été transposées dans la législation suisse, c'est-à-dire qu'elles ont force obligatoire en Suisse.

bruits aériens

# Le lien avec

le règlement européenne sur les produits de construction 305/2011

# est indiqué par

- la loi fédérale sur les produits de construction (LPCo) et
- l'ordonnance (OPCo) qui en découle.

Les liens entre les différentes directives européennes citées et la législation suisse sont mentionnés dans l'illustration au recto. Des informations complémentaires sont disponibles dans notre publication CE00-2.